



APPT asbl
6, rue Charles VI
L-1327 Luxembourg

www.stopcorrupt.lu
info@stopcorrupt.lu

Les propositions de StopCorrupt pour les élections européennes du 26 mai 2019

Dans le cadre des élections européennes, l'association appelle les différents candidats à intégrer dans leur programme ses propositions pour une Europe plus éthique.

Depuis 2014, StopCorrupt¹ propose, avant chaque élection, des mesures concrètes pour mieux lutter contre les atteintes à la probité.

Dans le cadre des élections européennes du 26 mai 2019, l'association appelle les différents candidats à intégrer dans leur programme ses propositions pour une Europe plus éthique.

De même, elle invite les électeurs à voter pour les candidats qui s'engageront à les défendre.

Les propositions de StopCorrupt pour une Europe plus éthique

1/ Moraliser les pratiques parlementaires en interdisant le cumul d'activités pour les assistants des députés européens afin de proscrire les « emplois fictifs » d'assistants parlementaires et en créant un poste de déontologue indépendant au Parlement européen pour conseiller les députés et alerter le président en cas de manquement.

2/ Lutter contre les conflits d'intérêts en imposant aux députés qui exercent en sus de leur mandat des fonctions de conseil de transmettre la liste de leurs clients au déontologue, en imposant aux experts consultés de remplir et de rendre publique leur déclaration d'intérêts afin de s'assurer de la parfaite indépendance de tous.

¹ Notre organisation est une association de droit luxembourgeois constituée sous l'appellation « Association Pour la Promotion de la Transparence a.s.b.l » (APPT asbl) et utilise l'enseigne « StopCorrupt » dans le cadre de son activité. Notre association a été reconnue d'utilité publique par règlement grand-ducal du 12 mai 2011.



APPT asbl
6, rue Charles VI
L-1327 Luxembourg

www.stopcorrupt.lu
info@stopcorrupt.lu

3/ **Encadrer strictement le lobbying** en rendant obligatoire et commun aux trois institutions (Parlement européen, Conseil de l'Union européenne et Commission européenne) le Registre de transparence, en organisant la traçabilité des auditions des représentants d'intérêts, en rendant publics les documents qu'ils transmettent, en imposant l'empreinte normative (le parlementaire devra mentionner qui est à l'origine de l'amendement qu'il propose), en interdisant aux représentants d'intérêts d'offrir des cadeaux ou des voyages.

4/ **Lutter contre la corruption** en adoptant une directive pour harmoniser les règles en la matière, en incluant la lutte contre la corruption transfrontalière dans le champ de compétence du futur parquet européen qui devrait voir le jour en 2021. L'Europe doit conserver ses prérogatives au sein de l'Union dans son ensemble.

5/ **Protéger la liberté d'expression** en supprimant la directive sur le secret des affaires, en instaurant un statut protecteur pour les lanceurs d'alerte et les journalistes, en mettant en place un fonds pour les soutenir financièrement en cas de procédure civile ou pénale à leur encontre, en sanctionnant les poursuites-bâillon.